



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES
SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 juillet 2014
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents : Claudine FINE, Gilles PERLI, Emeric SALLE adjoints,
Dominique BRACHET, Henri CROSASSO, Nicole DHENIN, Emile FORM, Philippe MICHELON, Jean-
Paul SALLE

Excusés : Christine VALLA ayant donné pouvoir à Claudine FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Dominique BRACHET
Josette PETER ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA
Philippe RIBUOT ayant donné pouvoir à Emile FORM

M. Emeric SALLE a été élu secrétaire de séance.

Le « CASA » est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 18H00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

1) AFFAIRES FINANCIERES

1) **Appartement ancienne école du BEZ - révision de loyer**

Le Conseil Municipal fixe à 420 euros mensuel le nouveau loyer de l'appartement T3 situé au RDC de l'ancienne école du Bez et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) **Plan d'eau biotope Serre Chevalier le Pontillas - AVENANT TARIFS**

Le Conseil Municipal décide de compléter les tarifs du Plan d'eau biotope Serre Chevalier le Pontillas en ajoutant la vente de maillot de bain comme suit et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce sens :

- *maillot de bains enfant : 4 € l'unité*
- *maillot de bains adulte : 5 € l'unité*

② ADMINISTRATION GENERALE

3) Renouvellement de la demande de dénomination en commune touristique

Le Conseil Municipal, demande le renouvellement de la dénomination commune touristique à compter du 29 juillet 2014 pour une durée de cinq ans, approuve le dépôt d'un nouveau dossier de demande de dénomination de la commune de La Salle les Alpes en commune touristique auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces en rapport avec ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

③ TRAVAUX

4) Réalisation d'un bâtiment d'accueil pour le plan d'eau biotope- Lot n°8 Peinture intérieure et extérieure- Avenant n°1

Lot 8 : Peinture intérieure et extérieure :

TRAVAUX MODIFICATIFS EN PLUS VALUE pour un montant de : 0,00 € HT

TRAVAUX MODIFICATIFS EN MOINS VALUE pour un montant de : 1 020,80 € HT

Soit un avenant en moins value de 1 020,80 € HT portant le lot n° 8 à 1892,11 € HT alors que le montant initial était de 2 912,91 € HT.

Ces modifications portent l'opération générale de réalisation du bâtiment d'accueil de 182 549,62 € HT à 181 528,82 € HT.

Le Conseil Municipal, approuve cet avenant, autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

④ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE A 18 H 30 .

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

- Mme DELATTRE signale au Maire que le local à cartons de La Salle est plein et déborde. M. le Maire répond que cela est sans doute dû à l'arrivée de résidents secondaires qui ont rempli le local entre deux passages des services de la CCB. Il expose que le nécessaire va être fait par la CCB dans les plus brefs délais.
- Mme DELATTRE demande que l'église Saint Marcellin puisse être ouverte au public tout l'été. M. MICHELON répond que cette église est déjà ouverte chaque mardi pour les visites du patrimoine et qu'il va prochainement rencontrer le nouveau curé et Mme BRIOTET, conservateur au Conseil Général, pour savoir s'ils sont d'accord. M. le Maire signale que si la Commune obtient un accord, il souhaiterait que l'église soit ouverte de 9h à 17h, la police municipale ouvrant et fermant l'édifice.
- M. DEMOULIN relate concernant l'église du Bez que seul l'accès par la tribune est désormais ouvert et il signale que les statues de l'église ne sont pas fixées. M. MICHELON répond qu'il s'en est rendu compte lors d'une visite avec Mme BRIOTET et que le nécessaire sera fait pour des raisons de sécurité.
- Mme REMY demande où en est l'avancement des travaux de la chapelle Notre Dame du Mont Carmel. M. Jean-Paul SALLE répond que le service de prévention de la CCB a fait le sol la semaine dernière et doit finir les joints.

Il ajoute que le CPIE doit finir les enduits des façades et poser la porte à la fin du mois de juillet. Il restera à acquérir un clocheton puis le poser. M. le Maire précise que c'est la commune qui a acheté le terrain et finance intégralement la rénovation sans aucune subvention.

- Mme BIBOUD expose qu'elle possède des chasubles anciennes récupérées dans la maison familiale dont une de 1700 environ. Elle souhaiterait que celles-ci soient exposées dans leur chapelle d'origine, à savoir la chapelle Sainte Barbe. M. MICHELON répond que pour des raisons de sécurité, ce n'est pas conseillé car il n'y a aucun meuble pour cela. Il propose que ces chasubles soient exposées à la chapelle Sainte Luce où se trouvent déjà une armoire spéciale à chasubles, soit de meilleures conditions de conservation.

Le Maire,



Alain FARDELLA

